

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-17-108353-197

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre civile)

**ICHRAK NOUREL HAK
CORPORATION OF THE CANADIAN CIVIL
LIBERTIES ASSOCIATION
NATIONAL COUNCIL OF CANADIAN MUSLIMS
(NCCM)**

Demandeurs

C.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

et

**WORLD SIKH ORGANIZATION OF CANADA
AMRIT KAUR
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADA
FRANCOPHONE
COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA
PERSONNE
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK**

Intervenants

et

**MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS
Et
POUR LES DROITS DES FEMMES DU
QUÉBEC – PDF QUÉBEC**

Intervenants

Dossiers joints:

No.: 500-17-107204-193

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

Demanderesse

C.

**JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
SIMON JOLIN-BARRETTE
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC**

Défendeurs

No.: 500-17-109731-193

**ANDRÉA LAUZON
HAKIMA DADOUCHE
BOUCHERA CHELBI
COMITÉ JURIDIQUE DE LA COALITION
INCLUSION QUÉBEC**

Demandeurs

C.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

et

ASSOCIATION DE DROIT LORD READING

Intervenante

No.: 500-17-109983-190

**ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD
MUBEENAH MUGHAL
PIETRO MERCURI**

Demandeurs

C.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE F..... D.....
(Article 106 C.p.c.)

Je, soussigné, F..... D....., résidant auà Mont-Saint-Hilaire, déclare solennellement:

1. Je réside avec mon épouse sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes (maintenant centre de services éducatifs);
2. Nous avons une enfant d'âge scolaire qui est inscrite et fréquente une école secondaire de cette commission scolaire.
3. Nous avons choisi d'inscrire notre enfant à cette école publique laïque et notre décision a été prise dans son intérêt;
4. Nous avons pris en considération, outre ses besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de notre enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et l'aspect fondamental dans lequel nous voulons l'éduquer et la faire instruire et notamment dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes;
5. De concert avec mon épouse et dans l'exercice de notre autorité parentale et le respect de nos convictions morales profondes, je m'oppose à ce que notre fille soit exposée à la transmission, explicite ou implicite, de valeurs religieuses contraires au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.
7. Je m'oppose donc à ce que ma fille puisse être exposée à des valeurs représentées par des signes religieux portés par des membres du personnel enseignant à l'école et que je considère en totale contradiction avec mes convictions dont celle de l'égalité entre les hommes et les femmes.
11. Je suis moi-même enseignant au niveau CEGEP et je sais par expérience personnelle qu'un enseignant sert de modèle à ses élèves même à ce niveau, et je ne souhaite pas que ma fille soit témoin à l'école secondaire du port de signes religieux par des

membres du personnel enseignant susceptibles de lui transmettre des valeurs religieuses contraires à celles de ma famille.

12. Je ne veux surtout pas que ma fille puisse être amenée à penser qu'elle doit un jour porter des signes religieux semblables à ceux de la demanderesse pour faire preuve de modestie ou de pudeur et ainsi se soustraire à la vue des hommes.

14. Je constate que la volonté de la demanderesse de porter son signe religieux par modestie pour enseigner dans une école publique est une atteinte à la dignité des hommes qui s'y trouvent et au principe de l'égalité des deux sexes.

15. Il m'apparaît évident que l'instruction de ma fille dans un tel contexte porterait inévitablement atteinte à mon droit fondamental d'assurer l'éducation morale de mon enfant conformément à mes convictions et dans le respect de ses droits et de son intérêt.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ



Déclaré sous serment devant moi
le 18 février 2020.

Personne habilitée à recevoir les serments

